

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
SÉANCE DU 25 JUIN 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_146 : AMÉNAGEMENT IMPASSES DE LINAS ET GIBRONDE À
CARLUS – PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 juin 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 19 juin 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés :

Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Anne GILLET VIES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Marc VENZAL), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL), Thierry DUFOUR (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE), Sylvie FONTANILLES-CRESPO (pouvoir à Martine LASSERRE)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024

N° DEL2024_146 : AMÉNAGEMENT IMPASSES DE LINAS ET GIBRONDE À CARLUS – PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION

Pilote : Direction des aménagements et de la voirie

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

En lien avec la commune de Carlus, la communauté d'agglomération de l'Albigeois va procéder à la réfection de la structure et du profil de voirie des impasses de Linas et Gibronde.

A l'issue des études de projet, le montant des travaux est évalué à 11 909,24 € HT pour l'impasse de Linas et 9 464,23 € HT pour l'impasse de Gibronde soit un montant total de 21 373,47 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES HT		DÉPENSES HT	
impasse de Linas – 11 909,24 € impasse Gibronde – 9 464,23 € Carlus		Département	7 754,88 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	13 618,60 €
TOTAL	21 373,47 €	TOTAL	21 373,47 €

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département du Tarn (fonds d'aide à la voirie d'intérêt local 2024).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2024,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération relative à l'aménagement des impasses de Linas et Gibronde sur la commune de Carlus pour un montant de 21 373,47 € HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

RECETTES HT		DÉPENSES HT	
Impasse de Linas – 11 909,24 € Impasse Gibronde – 9 464,23 € Carlus		Département	7 754,88 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	13 618,60 €
TOTAL	21 373,47 €	TOTAL	21 373,47 €

SOLLICITE une subvention auprès du Département du Tarn (fonds d'aide à la voirie d'intérêt local 2024).

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où la subvention accordée soit inférieure au montant sollicité, le fonds de concours mis en place dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2025 pourra être mobilisé dans la limite des crédits disponibles, sur demande de la commune.

Fait le 25 juin 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry MALLÉ